



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 20.11.2020
Numéro de publication: UP04-0000002584

Entité de publication

Remontées Mécaniques Crans Montana Aminona (CMA) SA, route des Barzettes 1, 3963 Crans-Montana 1

Invitation à l'assemblée générale extraordinaire de Remontées Mécaniques Crans Montana Aminona (CMA) SA

Remontées Mécaniques Crans Montana Aminona (CMA) SA
CHE-105.757.217
route des Barzettes 1
3963 Crans-Montana

Indications concernant l'assemblée générale:

15.12.2020, 16:00 heures, Crans-Montana

Texte d'invitation/ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée et contrôle des présences**
- 2. Elections statutaires**

Le Conseil d'Administration propose les modifications suivantes

- Conseil d'Administration (mandat 1 an 2020-2021)
 - Acceptation de la démission de M. Laurent Bagnoud représentant des communes au 1^{er} janvier 2021
- Organe de révision (mandat 1 an 2020-2021)
 - Election de BDO SA, Sion

- 3. Divers**

Remontées Mécaniques Crans-Montana Aminona (CMA) S.A.

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du

15 décembre 2020 à 16h00 dans les bureaux de la société (route des Barzettes 1) à Crans-Montana

Déroulement

En raison de la pandémie actuelle et sur la base des mesures ordonnées par le Conseil fédéral, nous sommes contraints de tenir l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2020 à huis clos. En application de l'article 6b de l'Ordonnance 2 COVID-19, vous ne pourrez pas y participer personnellement.

Exercer son droit de vote est exclusivement possible en retournant la « Procuration / bulletin de vote » préparé à ces fins par poste ou par e-mail au représentant indépendant des actionnaires, Me Michael Graber, Dr en droit, avocat-notaire à Brigue, jusqu'au lundi 7 décembre 2020 (timbre postal) au plus tard.

La « Procuration / bulletin de vote » contient toutes les informations nécessaires pour le renvoi. Le document peut être téléchargé sur le site internet de la société (www.mycma.ch) dans la rubrique « entreprise » puis « actionnaires ».

Les décisions prises lors de cette Assemblée générale extraordinaire seront publiées sur le site internet www.mycma.ch dès le mercredi 16 décembre 2020.

Actions au porteur

Les titulaires d'anciennes actions au porteur devront, pour pouvoir exercer leur droit de vote, procéder à la conversion de leurs titres en actions nominatives et demander leur inscription au registre des actions nominatives jusqu'au 30 novembre 2020 (timbre postal) au plus tard.

Pour cela, il faudra envoyer par lettre signature une demande écrite avec mention du nom, prénom et adresse du titulaire à inscrire au registre des actions nominatives ainsi que les actions au porteur originales (impérativement) et une copie de la pièce d'identité ou du passeport.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et contrôle des présences

2. Elections statutaires

Le Conseil d'Administration propose les modifications suivantes

- Conseil d'Administration (mandat 1 an 2020-2021)
 - o Acceptation de la démission de M. Laurent Bagnoud représentant des communes au 1^{er} janvier 2021
- Organe de révision (mandat 1 an 2020-2021)
 - o Election de BDO SA, Sion

3. Divers

Crans-Montana, le 20 novembre 2020

Le Conseil d'Administration